

**Séance plénière ordinaire des comptes****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 15 décembre 2014, de 20h00 à 22h30
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	28 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : ~ 20, presse : 1
Excusés	Mme M.-C. Petter, M. G.-B. Genoud

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 13 octobre 2014
3. Terrain de football synthétique
4. Coefficient d'impôt et taux d'indexation
5. Budget 2015
6. Présentation du plan financier 2016-2019 par l'Exécutif
7. Réponses aux interventions au sens des articles 32 ss de notre règlement
8. Démission du secrétaire du Conseil général et élection
9. Informations de la part de l'Exécutif
10. Divers

DÉLIBÉRATIONS

Le président du Conseil général, M. Nicolas Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue des conseillers généraux est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer. Il annonce les personnes excusées.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par tous les groupes.

M. Pascal Coudray fait la déclaration suivante :

Si je n'ai effectivement pas d'objection concernant l'ordre du jour, je regrette cependant concernant le point 3 qu'aucun document chiffré n'ait été joint à la convocation afin de permettre aux conseillers généraux de se faire une idée des coûts.

Je profite de la parole qui m'est accordée pour préciser que toutes les interventions que je ferai ce soir seront faites soit en tant que Président de la Cogest soit en tant que conseiller général mais en aucun cas au nom de l'Alternative. Merci.

Il n'y a pas de demandes de modification et l'ordre du jour est tacitement accepté.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2014

M. N. Huser annonce que le procès-verbal de la dernière séance plénière a été transmis avec la convocation à la présente séance et demande aux groupes de prendre position.

Aucune remarque n'est formulée. M. N. Huser passe à un vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance plénière du 13 octobre 2014 est accepté à l'unanimité.

M. N. Huser remercie le secrétaire pour sa rédaction.

3. TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

M. N. Huser précise que :

Le budget 2015 intègre un montant de CHF 1.1 million pour la réalisation d'un terrain de football synthétique. En application de la LCo et de notre règlement, cet investissement doit être porté à l'ordre du jour et faire l'objet d'un vote séparé, étant donné que le montant dépasse le 5% des recettes brutes du dernier exercice.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. Stéphane Germanier, président du Conseil municipal, annonce que la présentation sera faite par M. A. Fontannaz, en charge du dicastère des travaux, et par Mme V. Papilloud, en charge du dicastère scolaire.

Préambule de M. A. Fontannaz

En préambule, pour faire suite à quelques remarques, M. André Fontannaz donne quelques informations concernant les intempéries de cet été et sur ce que le Conseil communal a mis en œuvre pour éviter que de tels événements se reproduisent.

Tout d'abord, un rapport d'événements a été demandé par les communes de Vétroz, Conthey, Ardon et Chamason au bureau d'ingénieur IDEALP. Ce rapport a été réceptionné au début novembre. Ils nous expliquent les principaux phénomènes à l'origine des débordements.

En date du 12 novembre 2014, nous avons effectué une visite sur les différents sites avec M. Jordan de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) et M. Dayer du service cantonal des routes, transport et cours d'eau. Le but était de savoir, s'il était possible d'obtenir des mesures d'urgence de la part de la Confédération.

Le constat de l'OFEV est très clair : les torrents et canaux n'ont pratiquement pas subi de dommage physique. Par conséquent, la correction des torrents de l'Ouest en plaine devra suivre la procédure normale, comme cela été le cas pour la correction des torrents Moulins-Fontaines.

Quelques petites mesures d'urgence, ont quand même été acceptées par l'OFEV, sur Conthey, mise en place sous la STEP d'Erde d'une digue pour rediriger d'éventuels débordements, ce qui évitera dans le futur les inondations répétées qu'a subi notre Quartier de Champmarais, et Vétroz, différentes petites mesures dans les vignes, concernant le torrent de la Creusettaz, le torrent de Péteille et le torrent des Fontaines.

En 2015, certaines mesures, non retenues par l'OFEV seront réalisées par notre équipe des TP, soit déviation du drainage de Bassin jusqu'au torrent des Fontaines, récupération des eaux de surface de la route viticole de la Creusettaz, sécurisation temporaire par rehaussement des torrents de Péteille, des Plantys et Creusettaz en plaine, ces mesures sont provisoires.

Concernant la correction des torrents de l'ouest en plaine, la démarche est lancée. Un complément d'étude hydrologique du bassin versant ouest de la commune a été demandé par l'OFEV. Une séance est prévue à fin janvier 2015 avec l'OFEV. La procédure a démarré, il faudra

certainement une année pour finaliser le projet et obtenir les autorisations nécessaires. Les travaux débuteront au mieux en début 2016 et dureront deux ans. Le montant des travaux est de l'ordre de 4 millions et demi avec un subventionnement de l'ordre de 75 à 85 %, suivant ce qui est accepté par l'OFEV. Une variante a été également étudiée sommairement, elle prévoyait de ramener tous les torrents ouest du village à la Lizerne. Elle a été rapidement abandonnée vu son coût exorbitant. (7 millions). Lors de l'établissement du budget 2015, il était impossible pour l'exécutif de mettre des montants réalistes au budget, car nous n'avions pas connaissance des éléments que je vous communique ce soir, notamment de la prise de position de l'OFEV.

En résumé, quelle que soit votre décision concernant le terrain de foot synthétique, celle-ci n'aura aucune d'influence sur le calendrier de la réfection des torrents ouest du village.

Aspect sportif en financier par M. A. Fontannaz

M. A. Fontannaz aborde ensuite les aspects sportifs et financiers du terrain synthétique.

07L'Exécutif communal vous propose cet investissement en faveur de la jeunesse vétrozaine et des élèves des Plantys. Pour que les choses soient claires pour tout le monde, nous parlons de la réfection du terrain Nord qui deviendra, si vous l'acceptez, le terrain d'entraînement pour le FC Vétroz, avec utilisation scolaire par les élèves de nos écoles. La partie Sud, comprenant les installations sportives pour le CA Vétroz et le terrain principal réservé pour les matches et les entraînements de la 1ere équipe. Il rappelle que le FC Vétroz est un des plus grands clubs valaisan après Sion et Martigny. Il compte 18 équipes et 350 membres actifs. Dernièrement, M. Fabrice Rapalli, président du FC Vétroz, a indiqué que le FC doit refuser des jeunes car le nombre de terrains disponibles est insuffisant. Un terrain synthétique permet de doubler, voire de tripler l'utilisation de celui-ci sur la même surface par rapport à un terrain naturel. Un terrain synthétique c'est deux à trois terrains sur la même surface.

M. A. Fontannaz commente une présentation à l'écran : situation actuelle, variantes de rénovation, utilisation par le FC Vétroz, comparaison entre les types de terrain et comparaison à 45 ans. (Document PV_CG_141215_Annexe_1.pdf)

Il conclut qu'il s'agit d'un investissement important pour notre jeunesse mais qu'il préfère voir nos jeunes courir sur un terrain synthétique plutôt que traîner dans les rues du village mais que ce choix appartient au Conseil général.

Aspects scolaires par Mme V. Papilloud

Mme Véronique Papilloud commente une présentation à l'écran (document PV_CG_141215_Annexe_2.pdf) :

Par ma fonction de présidente de la Commission scolaire, je tiens à vous donner quelques précisions concernant la décision du Conseil Municipal de proposer l'implantation d'un terrain de football synthétique à Vétroz.

Prenons d'abord l'évolution du périmètre scolaire avant et après la construction des Plantys (page 1). Avant l'agrandissement des Plantys, la zone de verdure au nord et à l'ouest s'étendait sur env. 4'500 m², alors qu'actuellement la surface disponible a fortement diminué (Page 2). Avec la mise en place du nouveau parking (2'800 m²) et l'implantation de la salle de sport (900m²) (page 3) la partie engazonnée ne correspond plus qu'à environ 800 m². A cela s'ajoute naturellement une augmentation sensible de la population scolaire (page 4) Nous avons passé de 189 élèves à la rentrée 2008 à 262 élèves à la rentrée 2014. Il en résulte en 7 ans, une augmentation de plus de 38 % d'écoliers fréquentant les Plantys. Ce qui équivaut à une surface disponible de 3 m² par élève.

Il est donc impératif de trouver une solution rapide pour les activités extérieures des enfants sachant que, conformément au nouveau Plan d'études romand, un bon nombre d'activités physiques doivent pouvoir être organisées en plein air, ce qui était également le cas avec l'ancien programme d'enseignement. Je me permets de vous citer 2 exemples du PER, domaine disciplinaire Corps et mouvement, avec les précisions cantonales pour le Valais. Il est donc recommandé d'enseigner des activités de plein air pour développer la motricité liée aux jeux et activités sportives extérieures. Cette capacité d'utilisation n'est malheureusement pas possible actuellement avec le terrain naturel car il est nécessaire de préserver le gazon et de le réserver pour l'utilisation du FC Vétroz, comme vous l'a démontré M. André Fontannaz.

Dans son rapport, la Cogest écrit : « la commission doute que les enfants puissent accéder sur la pelouse artificielle en tout temps et sans contrôle ». Avec ce projet, il est donc prévu que le périmètre scolaire engloberait la partie actuelle et le terrain synthétique. La direction des écoles et la Commission scolaire sont conscientes qu'il ne faut pas laisser les élèves dans un périmètre aussi large sans surveillance. Mais sachez qu'actuellement, déjà, à chaque récréation, 2 enseignants font office de surveillants. Le déroulement des récréations seraient donc très simples : 1 des enseignants en charge de la surveillance va ouvrir le portail du terrain de foot et donne ainsi l'accès aux enfants. La surveillance se fera donc par un enseignant dans la cour proprement dite et par l'autre sur le terrain. Cette manière de faire est proposée par la direction des écoles.

Sachez encore que l'actuel terrain de basket sis dans la cour est également utilisé par les enfants et ne peut donc être transformé ou supprimé, comme suggéré par la Cogest. Nous nous devons de promouvoir une certaine diversité dans les sports de plein air.

Avec la mise en place du terrain synthétique (page 7), la zone de récréation et de verdure serait augmentée de 6'400 m². Les enfants pourraient donc utiliser cette zone soit lors des récréations, soit pour les activités de plein air. Avec le terrain synthétique, il n'existe aucune restriction quant à l'utilisation du terrain pendant les heures scolaires vu la résistance du matériel envisagé. La surface disponible passera ainsi de 3m² par élèves à environ 27 m².

Je vous prie donc de bien vouloir prendre en compte non seulement les arguments pour la mise à disposition d'infrastructure sportive pour nos clubs et nos jeunes, mais également ceux qui vous sont soumis pour la santé et l'épanouissement de nos élèves.

DISCUSSION ET VOTE

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Entrée en matière

M. Raymond Nalesso pour le groupe LR :

Nous sommes d'avis que ce projet est la suite logique d'une vision d'ensemble concernant la rénovation du site des Plantys. D'ailleurs, au budget 2014, un montant y figurait déjà. Ce débat suscite beaucoup de railleries, on entend même dire que notre groupe ne le soutiendrait pas. C'est quand même assez drôle quand on sait que libéraux-radicaux à la Cogest ont soutenu massivement cet investissement. Cela va donc de soi : le groupe Libéral radical soutien ce projet.

Pourquoi ce débat prend-il une tournure polémique alors que tout cela aurait pu être évité ? Si l'exécutif avait suivi une procédure correcte, il nous aurait soumis en toute logique l'an dernier déjà un crédit d'engagement. Ce qui s'est fait là s'appelle du saucissonnage et nous ne trouvons pas cela très juste. Malgré tout, le groupe LR se prononce donc en faveur de ce terrain pour les 3 raisons suivantes : 1) Les transformations du terrain sud, devenant le terrain principal, ont déjà été effectués cette année. 2) En 2013 déjà, le CG avait été mis au courant de cet investissement pour ce projet. 3) Parce que le groupe LR ne voit pas de raison de s'y opposer, dans le sens où il s'agit d'un projet cohérent au vu de son utilisation, pour le FC, mais aussi pour d'autres sociétés et des écoliers qui pourront profiter de ses infrastructures.

Il est donc important pour nous aussi de rappeler que ce terrain est un projet qui concerne toute la population et non que le FC, comme on peut l'entendre. Nous espérons donc également que cela puisse être le cas et que le maximum des citoyens puisse en profiter.

Si la gestion de ce dossier au niveau des formalités de procédures ne sont pas passées comme nous l'aurions souhaité, nous espérons que ce dossier soit suivi avec un peu plus de sérieux par la suite. En effet, nous ne tolérerons aucun dépassement au montant discuté ce soir. Considérant qu'on ne peut pas aujourd'hui mettre en péril un investissement qui s'inscrit dans la continuité et qui concerne l'ensemble de la population vétrozaine, le GLR entre évidemment en matière et soutiendra un investissement d'1,1 million de francs pour ce terrain synthétique.

Mme Erika Roh annonce que le groupe AV entre en matière.

M. Xavier Gaillard annonce que le groupe DC entre en matière, pour les raisons qui ont été déjà évoquées, la première étant le bien de notre jeunesse, la deuxième étant les infrastructures sportives offertes au club concerné mais aussi à l'ensemble d'autres sociétés sportives de notre commune.

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il ouvre la discussion.

Mot du président de la commission de Gestion

M. P. Coudray relève que tout ce qu'il a entendu joue sur l'émotif. Il précise qu'il a été joueur du FC, arbitre, secrétaire et membre d'honneur. Il constate qu'en tant que membre de la commission de gestion il est difficile de travailler sans chiffres. La commune a aujourd'hui beaucoup de dettes et ce nouveau projet arrive avec des chiffres présentés au dernier moment, il ne voit pas comment on peut décider d'investir plus d'un million après quelques minutes de présentation.

Il fait référence au dernier tableau de la première présentation et rappelle que l'article 10 de l'Ofinco sur la transparence financière lors de la prise de décision qui dit que l'organe appelé à prendre une décision générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la commune doivent être impérativement informés des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances. Dans ce cas, les coûts induits il n'y en a pas beaucoup, et même ceux qui sont là ne peuvent être analysés ce soir. Ils ont été déterminés dans le but d'influencer la décision. Il n'a par exemple jamais été question d'investir dans un 2^{ème} terrain naturel.

M. A. Fontannaz répond que le constat est clair, un seul terrain naturel n'est pas suffisant pour le club.

M. P. Coudray demande où se ferait un deuxième terrain.

M. A. Fontannaz dit que c'est justement pour cette raison que l'Exécutif propose un terrain synthétique.

M. P. Coudray demande pourquoi il n'y a pas d'entretien au budget 2015.

M. A. Fontannaz explique que Realsport a annoncé environ 10'000.- d'entretien annuel mais l'Exécutif estime que 15'000.- est plus réaliste.

M. P. Coudray dit qu'il a fait des recherches sur Internet et trouvé des études de Realsport pour d'autres villes et qu'il y trouve des frais d'entretien qui vont de 26'000.- à 50'000.- il est donc étonné que 15'000.- soit présenté comme une limite supérieure.

M. A. Fontannaz répète que ce sont les chiffres qui lui ont été communiqués par Realsport.

M. P. Coudray dit que la Cogest a reçu un document datant d'octobre 2013 concernant le terrain de Fully et trouve la comparaison douteuse.

M. A. Fontannaz précise que ce qui est proposé c'est justement un terrain similaire à celui de Fully.

M. P. Coudray estime toutefois qu'il n'y a eu aucune étude de faite pour savoir s'il allait y avoir des investissements nécessaires supplémentaires.

M. A. Fontannaz dit que tous les chiffres ont été transmis à la commission de gestion.

M. P. Coudray dit qu'un tableau a été communiqué le 2 novembre avec les chiffres de Realsport pour Fully mais que la commission ne peut pas sérieusement travailler avec ça. Il précise qu'il n'est pas contre le terrain synthétique mais qu'il n'y a pas urgence, les travaux ne peuvent commencer tout de suite. Il rappelle qu'en juin 2011, un postulat a été déposé par M. Rard qui demandait de réfléchir et de proposer diverses solutions pour un projet d'infrastructures adaptés aux besoins. Mais que malheureusement il n'y avait rien de neuf depuis, malgré le fait qu'il avait été motivé par le FC Vétroz. Il a d'ailleurs appris qu'un membre du comité s'est permis d'apostropher sa secrétaire professionnelle pour qu'elle l'influence dans le sens d'une décision positive. Il trouve que cette affaire va un peu loin et que tout le dossier est très léger pour un budget de plus d'un million qu'il trouve minimaliste et qui ne dit rien sur le déplacement des panneaux publicitaires ni sur les mises aux normes de l'éclairage

ou de la cantine. Rien n'est dit non plus sur les éventuels dangers de gel en hiver et les éventuels besoins d'arrosage en été.

M. A. Fontannaz dit que la buvette et les panneaux publicitaires seront à la charge du FC.

M. P. Coudray regrette que tous ces chiffres n'aient été mis à la disposition de la commission de gestion. Il répète qu'il n'y a pas urgence, l'échéancier fait par le FC en 2011 prévoyait une inauguration pour l'été 2015, pour le 75^{ème} anniversaire, ce qui est déjà impossible. Il est heureux que M. R. Nalesso ait évoqué le problème du saucissonnage et ne revient pas là-dessus. Il rappelle qu'à l'époque, la commission « Environnement, économie et énergie » avait préconisé dans son rapport sur le complexe scolaire des Plantys de préserver les espaces verts et éviter l'abattement d'érables, maintenant qu'on en a pas tenu compte et fait des places de parc à la place, on constate qu'il manque de l'espace. Il regrette ce manque de vision et cette absence de projet global. En juin 2014 il avait demandé si des travaux pour le terrain Nord étaient prévus en 2015 et on lui avait répondu que oui, si le budget était accepté. Il avait souligné que la commission devait disposer du coût approximatif avant la fin septembre et on lui avait répondu par l'affirmative. Il répète que pour pouvoir raisonnablement travailler sur un investissement de plus d'un million il faut disposer de chiffres sérieux. Vu qu'il ne sera pas possible de le terminer pour l'inauguration, cela ne change pas grand-chose si on ne décide pas immédiatement.

Mme V. Papilloud précise que la buvette et les panneaux publicitaires n'ont rien à voir avec le terrain synthétique vu que le terrain officiel futur sera le terrain au Sud et qu'il faudra de toute façon envisager ce déplacement. Elle aurait bien voulu pouvoir maintenir les places vertes mais le besoin en place de parc était trop important, il fallait notamment libérer la route du stade. Même une cour d'école a besoin de goudron pour certaines activités. Elle souligne également les problèmes de maintenance du terrain actuel en terre lorsqu'il y a des intempéries durant toute la saison. Avec 15 équipes, la gestion des entraînements est devenue très difficile. Pour une même surface, un terrain synthétique est bien plus disponible qu'un terrain normal.

M. P. Coudray répète qu'il manque des données, par exemple combien de jours par années le terrain actuel est impraticable à cause des conditions, pour décider d'un pareil engagement où il aurait fallu commencer par une demande de crédit d'engagement qui aurait permis d'aborder le problème dans son ensemble, à savoir cantine, terrain sud, etc.

Mme V. Papilloud répète que ces derniers points sont indépendants du terrain nord.

M. Patrick Sauthier, rapporteur de la commission de gestion, regrette que le vote interne de celle-ci soit traduit verbalement durant la séance par le chef du groupe LR. Il est malheureux et inadéquat que le bien commun cher aux yeux de certains conseillers généraux soit annihilé par le besoin d'un groupe à se profiler pour les prochaines échéances électorales de l'automne 2016.

M. R. Nalesso déclare qu'il n'a pas traduit les votes ni nommé de personnes. Il a demandé aux personnes du groupe LR s'il pouvait le faire et qu'il a juste dit que le groupe PLR avait massivement soutenu cet investissement et rien d'autre.

M. N. Huser précise que chaque personne a le droit de s'exprimer librement sur chaque vote qu'elle observe, les membres sont tenus au secret de fonction sur les discussions et les votes des gens.

M. Grégoire Jirillo a le sentiment que tout le monde est pour un terrain synthétique, que si on ne le fait pas, il faut refaire un terrain naturel qui selon le fonds du sport coûterait jusqu'à 600'000.- et non 300'000. Si on ne fait pas de terrain synthétique il faudra refaire le terrain Nord, la conséquence sera que tout le monde devra aller au terrain Sud sinon 15 équipes ne pourront plus s'entraîner. Lorsque le terrain Nord sera prêt, il faudra refaire le terrain Sud, et ensuite tout le monde ira sur le terrain Nord. Il sera impossible d'avoir les deux terrains en même temps. Il est pour lui essentiel de faire un terrain synthétique. Pour la suite, il donne rendez-vous à l'Exécutif dans un an ou deux pour comparer les chiffres. La gestion de la

Commune est l'affaire de l'Exécutif et celle du Conseil général est le contrôle. Si ces chiffres sont justes, c'est magnifique, et s'ils sont faux il faudra assumer. Il est indispensable de faire quelque chose, pour le sport et pour l'école, deux sujets qui lui tiennent à cœur. La remarque de M. P. Coudray est pertinente, il faudrait avoir les chiffres avant, mais on ne les a pas et c'est ainsi. Il pense que ces chiffres devraient correspondre à la réalité. Il a suivi un cours à Macolin sur les polymères des terrains synthétiques et on lui a garanti, à condition de prendre une bonne qualité de polymères, une durée de vie de 50 ans. On parle ce soir de refaire le terrain chaque 15 ans mais une bonne qualité dure 25 ans. Le terrain de Fully est de qualité X, le terrain de Bagnes Y, celui de Nendaz Z, à Vétroz de savoir ce qu'on veut comme qualité. Bien sûr la qualité se paye, et il espère que Realsport qui a le monopole de cette affaire va nous donner une bonne qualité pour ce prix, car il a vu des devis beaucoup plus bas. C'est la qualité du polymère qui fait le prix général. Pour le bien de tout le monde, on doit accepter cette proposition et se donner rendez-vous à la fin pour comparer les chiffres.

M. P. Coudray n'est pas d'accord avec cette approche et redoute une situation où le budget serait dépassé. Quant à la qualité des polymères, il demande pourquoi la société n'accorde qu'une garantie de huit ans. On peut tout mettre en doute car il n'y a pas de chiffres présentés.

M. G. Jirillo dit qu'il y a deux écoles qui s'affrontent, l'école de Jérôme Savonarole, inquisiteur florentin, qui disait « avoir confiance c'est bien, ne pas avoir confiance c'est mieux » et la deuxième école par François de La Rochefoucauld qui disait « la confiance qu'on a en soi est la confiance qu'on met dans les autres ». Il est pour la deuxième école.

M. X. Gaillard dit qu'on discute beaucoup chiffres et procédures. Il constate que tout n'a pas été fait dans le meilleur des ordres mais il ne faut pas perdre de vue la finalité de cet objet qui est d'offrir un outil à notre jeunesse pour sa santé. Selon une récente émission sur Canal 9, le professeur Tabin, chef du service de pédiatrie de l'hôpital de Sion, s'inquiète de 9000 enfants en surpoids dans notre canton. Il en voit lui-même tous les jours, y-compris des petits vétrozains. Il pense que rien que pour cet élément on peut abandonner, M. P. Coudray dira que c'est de l'émotion, les chiffres et porter notre regard sur le futur et les finalités de l'objet qui est soumis ce soir à notre vote.

M. P. Sauthier dit qu'il a été confirmé à la commission de gestion que le modèle de superstructure a été arrêté par le Conseil municipal et qu'il s'agit de la variante à 450'000.-, la moins onéreuse. Il précise que les trois variantes ont des prix allant à 450'000.- à 600'000.-

M. S. Germanier précise que la variante à 450'000 est la variante standard proposée par Realsport, la même qu'à Fully, mais ce n'est pas la variante la meilleure marché.

M. P. Sauthier précise qu'il y avait 3 variantes à choix présentées sur le devis, il y a peut-être des variantes inférieures à 450'000. - mais elles n'ont jamais été communiquées.

La parole n'est plus demandée et M. N. Huser clôt les débats.

M. P. Coudray, au nom de la commission de gestion, demande un vote à bulletin secret.

M. N. Huser précise que cette demande peut être admise si un dixième des membres demande le vote au scrutin secret et il procède à un vote à main levée.

7 membres demandent le vote au scrutin secret, le vote aura lieu ainsi.

M. N. Huser fixe les modalités du vote : les personnes qui acceptent l'investissement concernant le terrain synthétique sont priées de voter oui, les personnes qui refusent l'investissement sont priées de voter non, les personnes qui s'abstiennent sont priées de ne rien écrire. Il n'y a pas de question posée sur le bulletin.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret.

M. N. Huser annonce les résultats du vote. Il y a eu 28 bulletins délivrés, 28 sont entrés, il y a 2 bulletins blancs, 18 oui et 8 non.

Par 18 oui contre 8 non, le conseil Général accepte cet investissement

4- COEFFICIENT D'IMPÔT ET TAUX D'INDEXATION

M. N. Huser annonce qu'en application de l'art. 8 al. 1 let. m du règlement, le Conseil général délibère et décide de l'approbation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. Actuellement, ceux-ci se chiffrent respectivement à 1,15 et à 160%.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier soumet la position de l'Exécutif au sujet du coefficient d'impôt et du taux d'indexation pour l'année 2015.

Après avoir analysé le budget 2015 et en se référant au plan financier prévu jusqu'en 2019, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de proposer le statu quo en conservant le coefficient à 1.15 et le taux d'indexation à 160%. Sur la base des gros investissements en cours et dans l'attente de l'incidence de la répartition des tâches entre le canton et les communes, il estime qu'il faut maintenir la situation actuelle. Les éléments en lien avec l'application de la loi sur les soins de longue durée entreront en vigueur en 2015. Une fois connus les effets réels, et en fonction également de la révision du règlement des taxes d'eau potable et des éventuelles modifications de celui des eaux usées et des déchets, la situation sera à nouveau étudiée pour l'élaboration des budgets des prochaines années. Pour l'instant, nous sommes dans les communes attrayantes au niveau fiscal et cela permet d'assumer les dépenses courantes. Cependant, au vu de l'évolution de la situation économique, et des investissements futurs à réaliser, nous devons, à l'instar d'autres communes ou du canton, peut-être nous repositionner sur ces éléments dans le futur.

M. N. Huser rappelle que ces objets sont traités de manière séparée et qu'on va d'abord traiter du coefficient d'impôt.

COEFFICIENT D'IMPÔT

Tous les groupes entrent en matière.

Discussion et vote

Il n'y a aucune remarque ni question.

Le coefficient d'impôt de 1.15 est accepté à l'unanimité

TAUX D'INDEXATION

Tous les groupes entrent en matière.

Discussion et vote

Il n'y a aucune remarque ni question.

Le taux d'indexation de 160% est accepté à l'unanimité

5. BUDGET 2015

En préambule M. N. Huser précise qu'afin de traiter ce point en toute connaissance de cause, les conseillers généraux ont reçu avec la convocation un exemplaire du budget 2015, certains documents explicatifs fournis par la Municipalité, ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier complète le message qui a été transmis concernant le budget 2015 de la municipalité :

Ce budget a été établi sur la base des éléments connus à ce jour et en tenant compte du plan financier prévu pour les années 2016 à 2019.

Les revenus totaux pour l'année 2015 sont estimés à environ 18.8 millions et les charges de fonctionnement, hors amortissements, à 15.6 millions ce qui nous permet de dégager une marge d'autofinancement d'environ 3.2 millions, en hausse d'environ fr. 800'000.-- par rapport à 2014, mais ceci est dû à la comptabilisation du bénéfice comptable de la vente de notre part des terrains propriété des 3 communes d'Ardon, Conthey et Vétroz en vue de l'agrandissement du Foyer Haut-de-Cry. La charge correspondante se retrouve dans les investissements.

La comparaison avec le budget 2014 fait ressortir de manière globale que les revenus progressent de 11.2 % et les charges hors amortissements augmentent de 7.2 %.

La hausse des charges d'environ 1 million par rapport au budget 2014 est essentiellement due :

- renchérissement sur les salaires pour 0 %, mais attribution des parts d'expériences, ainsi qu'à l'engagement d'une assistante de direction pour un total d'environ fr. 443'000.--*
- diverses subventions accordées (aide sociale, consortage Motelon, énergies renouvelables, dédommagement Lizerne & Morge SA) d'environ fr. 300'000.--*
- de l'attribution des résultats des taxes eaux usées et déchets pour environ fr. 182'000.--*

Au niveau des recettes, la hausse de 1.9 million est répartie de la manière suivante :

- revenu extraordinaire de la vente de terrain fr. 706'000.--*
- fonds de péréquation des ressources en augmentation d'environ fr. 371'000.--*
- ajustement des impôts sur la base des éléments connus à ce jour, recette supplémentaire fr. 385'000.--*
- taxes eaux usées et déchets, adaptation pour couvrir les frais, recette supplémentaire fr. 161'000.--*

Cette évolution et une gestion rigoureuse nous permettent de vous présenter un budget dont la marge d'autofinancement se situe à 3.2 millions, soit mis à part la vente du terrain, quasi identique à celle de 2014.

Nous avons donc pu sur cette base élaborer un plan d'investissement qui prend en compte les besoins nouveaux liés à l'augmentation de la population. Cette phase d'adaptation des infrastructures ne pourra pas se réaliser sans le recours à de nouveaux emprunts et les importants investissements prévus pour l'année 2015 ne pourront pas être couverts par la marge d'autofinancement comme en 2014.

Il est clair et nous le verrons tout à l'heure avec la présentation du plan financier, qu'une fois ces gros investissements réalisés, nous devons revenir à des investissements à hauteur de notre marge d'autofinancement afin de ne pas prêterter les générations futures.

Pour 2015, la plus grande partie des investissements seront attribués pour les structures de la petite enfance pour un peu plus de 5 millions. Nous essayons toutefois de réaliser également les autres investissements nécessaires à la préservation des autres infrastructures, soit pour l'année prochaine des travaux prévus pour la correction de la Lizerne, le terrain de football, la turbine de Péteille, la subvention pour l'agrandissement du Foyer Haut-de-Cry, les routes et les infrastructures souterraines.

Les informations détaillées sur les investissements ont été fournies aux membres de la commission de gestion en fonction de leurs demandes et nous pourront sans autre y revenir lors de l'analyse chapitre par chapitre des investissements 2015.

Au total, les investissements nets 2015 selon le tableau récapitulatif se montent à environ 9 millions. L'insuffisance globale de financement représentera environ 5.7 millions et nous devons donc avoir recours à des financements de tiers pour assumer ces engagements.

L'analyse de détail du budget avec la commission de gestion ayant débouché sur une proposition d'acceptation du budget 2015, nous vous recommandons aussi, après l'étude détaillée de l'approuver tel que présenté.

Pour terminer, je remercie la commission de gestion pour son travail et tous les conseillers généraux pour leur coopération et reste avec les autres membres du Conseil Municipal à votre disposition pour les questions de détail.

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière que tous acceptent.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. P. Sauthier, rapporteur de la commission de gestion, fait lecture du propos introductif du rapport de la commission de gestion sur la proposition de budget 2015.

1 :14 : Conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement du Conseil général, la Commission de gestion a examiné le projet de budget 2015 et vous a adressé son rapport.

Concernant le plan de travail de la Commission, celle-ci s'est réunie à 7 reprises, soit le 29 octobre pour une lecture en commun du projet de budget du 24 octobre 2014, le 3 novembre pour la présentation dudit projet par le Conseil municipal in corpore accompagné du Secrétaire municipal, le 5 novembre pour l'établissement des questions écrites de la Commission au Conseil municipal, le 10 novembre pour le vote d'entrée en matière et à la rédaction de l'avant-projet de rapport sur le nouveau projet de budget du 10 novembre 2014, le 12 novembre pour la rédaction du projet de rapport, le 17 novembre pour l'approbation et le vote final et le 19 novembre pour une relecture du rapport définitif après l'apport de corrections mineures émises par les membres de la Commission.

Pour l'examen du projet de budget 2015, ont été remis, en date du 24 octobre 2014, aux sept membres de la Commission et aux trois membres suppléants :

- *le fascicule de projet de budget 2015 comparé au budget 2014 et aux comptes 2013,*
- *le message du Conseil municipal au Conseil général,*
- *la liste des principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement et des investissements 2015 présentant simultanément un écart de plus de Fr. 5'000.- et de plus de 10 % par rapport au budget 2014,*

Et en date du 3 novembre 2014, sur demande de la Commission :

- *le plan financier des investissements 2016-2019.*

Sur la base des remarques de la Commission concernant le terrain Rebord, les amortissements relatifs au projet du stade des Plantys et la vente d'énergie, un nouveau projet de budget 2015 a été remis par le Président de la Municipalité au Président de la Commission le 6 novembre 2014 et à tous les membres de la Commission le 10 novembre 2014.

En séance du 10 novembre 2014, à l'unanimité de ses membres, la Commission de gestion recommande au Conseil général l'entrée en matière sur le projet de budget 2015 proposé par le Conseil municipal le 10 novembre 2014.

Pour votre information à tous, une coquille, relevée par le Président de la Municipalité, s'est glissée dans le rapport définitif de la Commission. En effet, les investissements bruts relatifs à l'extension du centre scolaire des Plantys décrits dans le chapitre 5.2 pour un montant de Frs. 917'000.- sont nuls dans le projet de budget 2015.

DISCUSSION ET VOTE

Il n'y a aucune remarque sur le propos introductif et M. N. Huser passe à la discussion dicastère par dicastère.

Comptes de fonctionnement

Il n'y a pas de remarques.

Comptes des investissements

Il n'y a pas de remarques.

Discussion sur l'ensemble du budget

M. N. Huser ouvre la discussion sur l'ensemble du budget. Il n'y a pas de remarques.

PROPOS CONCLUSIFS DE LA COMMISSION DE GESTION

M. P. Sauthier lit les points 7.4 et 8 du rapport de la commission de gestion.

La Commission réitère sa demande faite le 20 novembre 2013 dans son rapport sur le projet de budget 2014, soit que les provisions effectuées en fin d'année sur les investissements doivent être documentées et présentées à la Commission avant le bouclage des comptes.

Pour l'examen des projets de budget 2016 et suivants :

- les indicateurs financiers, l'état des comptes au 30 septembre de l'année en cours voire à la date de remise du projet de budget et le plan financier seront remis aux membres de la Commission et aux membres suppléants simultanément à la documentation ordinaire ;
- il y aura lieu de tenir compte des directives émises par le Canton ;
- les positions liées aux investissements ordinaires (pour tous les montants supérieurs à Fr. 50'000.-) et ceux ayant déjà été acceptés dans le cadre de crédits d'engagements votés sont à expliciter dans l'annexe au budget (suivi des crédits d'engagement) ;
- pour tous les investissements dont le coût total est supérieur à Fr. 750'000.-, il sera établi un tableau des coûts induits (intérêts, amortissements, personnel, annuité, etc.).

Pour l'examen des comptes 2014, il y aura lieu :

- d'établir une liste détaillée des terrains et bâtiments du patrimoine financier, sur le modèle de celle établie le 18 juillet 2014,
- d'ajuster, par la même occasion, le compte 91.123.01 « Terrains » inscrit au bilan au 31 décembre 2013 pour un montant de Fr. 548'313.50.

Les membres de la Commission sont conscients que les questions posées et les documents demandés ont été nombreux mais les jugent nécessaires pour leur permettre d'effectuer un travail sérieux et si possible en toute connaissance de cause. Ils demandent au Conseil municipal un effort pour que certains documents soient remis spontanément et non sur demande. L'information doit encore mieux circuler.

La Commission rend attentif les Conseillers municipaux qu'ils sont responsables vis-à-vis de la Municipalité des décisions prises par les Associations pour lesquelles ils sont les représentants ou les exécutants.

Enfin, la Commission tient à remercier l'engagement et la disponibilité du Secrétaire de la Municipalité, M. Laurent Seppey, qui a pu lui remettre la plupart des documents demandés dans de très courts délais.

Par 4 voix pour et 3 voix contre, la Commission de gestion recommande au Conseil général l'acceptation du projet de budget 2015 proposé par le Conseil municipal le 10 novembre 2014.

M. N. Huser passe la parole aux conseillers généraux pour d'éventuelles questions ou remarques portant uniquement sur les propos conclusifs de la Commission de gestion. Il n'y a aucune demande, les débats sont clos.

M. N. Huser passe au vote et demande qui accepte le projet de budget 2015 de la Municipalité.

Le budget est accepté à l'unanimité moins 1 refus.

6. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2016-2019 PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier présente les lignes directrices retenues par le Conseil municipal dans le cadre de la planification financière 2016-2019 :

Nous avons l'avantage de vous présenter les lignes directrices retenues par le Conseil municipal dans le cadre de la planification financière 2016 – 2019.

Ce plan est avant tout un instrument d'information et de planification. Il vise essentiellement à mettre en évidence la tendance générale de l'évolution financière future, compte tenu de l'évolution présumée et des objectifs fixés par l'Exécutif communal.

Cette projection peut être influencée par certaines décisions dépendantes ou non du Conseil municipal.

Les tableaux représentent les charges et revenus de fonctionnement par natures, avec notamment la marge d'autofinancement, les actifs à amortir et les amortissements et l'excédent de charges ou de revenus.

Nous vous communiquons également les investissements prévus pour la période, ainsi que le degré de financement des investissements nets.

Les lignes directrices de ce plan ont été fixées sur la base des investissements importants connus à ce jour. Vous constaterez que pour la période 2016 - 2019, nous devrions avoir recours à l'emprunt bancaire uniquement en 2016 en vue de financer les investissements (solde du projet de densification) et qu'il est prévu de limiter ensuite les investissements à hauteur de la marge d'autofinancement, ceci afin de ne point prélever les générations futures.

Voici maintenant, le plan financier pour les années 2016 à 2019. Les principales hypothèses retenues lors de l'élaboration de ce plan ont été les suivantes :

Charges de fonctionnement :

charges de personnel : réadaptation des salaires horaires et intégration des dotations supplémentaires relatives aux structures de la petite enfance ainsi qu'aux bâtiments du centre du village (dès août 2015. A partir de 2016, augmentation de la masse salariale de l'ordre de 1% liée aux indexations et parts d'expérience,

biens & services : augmentation prévue d'environ 1% par année,

intérêts passifs : extrapolation à partir des éléments connus à ce jour et prise en considération des emprunts nécessaires à financer la part des nouveaux investissements non couverts par la marge d'autofinancement,

amortissements patrimoine financier : ce montant correspond aux prévisions de pertes sur débiteurs,

parts et contributions sans affectation : stables par rapport à l'année 2015,

participation à des collectivités publiques : augmentation prévue en lien avec le projet d'extension du Foyer Haut-de-Cry et des investissements à réaliser dans le cadre de la STEP intercommunale,

subventions accordées : augmentation due notamment au montant à verser à Lizerne & Morge SA ainsi qu'à la prise en compte du projet de maintien du vignoble en terrasses,

attributions aux financements spéciaux : ceux-ci devront être neutralisés dès l'année 2016 en procédant à une réadaptation des taxes annuelles communales,

imputations internes : prise en compte du loyer interne relatif aux structures de la petite enfance.

Recettes de fonctionnement :

impôts : augmentation limitée des impôts compte tenu de la situation économique,

patentes & concessions : stables par rapport à l'année 2015,

revenus des biens : stable par rapport à l'année 2014, en tenant compte du fait que l'exercice 2015 enregistrera une recette extraordinaire de l'ordre de Fr. 700'000.-- liée à la vente du terrain de Magnot,

contributions de tiers : majoration due à la prise en compte du rendement net du turbinage des eaux de Motelon ainsi qu'à la participation des parents des enfants fréquentant les structures de la petite enfance,

parts à des recettes sans affectation : stable par rapport à l'année 2015, dans la mesure où les montants liés à la péréquation demeureront inchangés,

participations de collectivités : stables par rapport à l'année 2015,

subventions acquises : augmentation en lien avec la subvention cantonale octroyée sur les traitements versés au personnel des structures de la petite enfance,

prélèvements sur les financements spéciaux : ceux-ci devront être neutralisés dès l'année 2016 en procédant à une réadaptation des taxes annuelles communales,

Au niveau du fonctionnement, ce plan financier démontre une stabilisation de la marge d'autofinancement aux alentours de 2.5 millions avec une baisse progressive pour les années 2017 à 2019 et une capacité en tablant sur des amortissements bancaires de l'ordre de 1 million, une capacité d'investissement net pour les 4 années à venir de l'ordre de 5 à 5.5 millions.

Investissements :

Les investissements ordinaires ont été définis en conservant tout de même les moyens nécessaires au maintien des infrastructures communales.

Nous avons également planifié les investissements prévus dans le cadre du départ de la commune de Chamoson du CO Derborence en 2016, de la fin du projet de réaménagement de la place au centre du village en 2016, des engagements dans le cadre d'AggloSion (2016-2019) ainsi que des travaux de correction de la Lizerne (2015-2019).

Pour la période 2016-2019, le volume global des investissements nets devrait par conséquent s'élever à près de Fr. 10'850'000.--, ce qui implique notamment que nous devrions avoir recours à l'emprunt bancaire pour en financer environ 5 millions.

Compte tenu de l'augmentation prévisible de la population vétrozaine, nous tablons sur une croissance annuelle d'une centaine d'habitants. Selon nos prévisions, la dette nette par habitant devrait se situer à près de Fr. 3'700.—en fin 2016, nous prévoyons de limiter les gros investissements dès 2017 afin de réduire l'endettement net par habitant.

Par rapport à la remarque formulée par la commission de gestion concernant le fait que ce document est établi de manière sommaire, il précise que l'Exécutif tente de l'établir au mieux en fonction des éléments connus. Tout change très vite et les priorités évoluent rapidement, il prend cependant note de la remarque formulée et remercie la commission pour les précieux conseils qu'elle pourra transmettre.

M. N. Huser rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce sujet et passe la parole aux conseillers pour d'éventuelles questions.

M. P. Coudray intervient en tant que président de la commission de gestion. Il déplore une fois de plus la manière dont sont gérés les investissements. En effet, lors de l'établissement des budgets des montants d'investissement sont portés au budget alors qu'il s'avère que ces derniers ne sont pas réalisés durant l'année et sont automatiquement reportés. Cette politique permet de présenter des comptes plus florissants que l'étaient les budgets. D'une part les amortissements sont moindres et d'autre part, l'endettement n'augmente pas, les réalisations n'étant pas faites. Il est conscient du fait que certains investissements doivent être reportés pour des raisons de procédure, toutefois il estime qu'il serait préférable de présenter au budget uniquement les investissements réalisables et munis d'un calendrier, et le cas échéant de faire la demande de crédit complémentaire en cours d'année. Il cite l'exemple de la Lizerne qui figure dans le plan financier depuis 2010 pour un coût de 5'200'000.-, en 2011 7'100'000, en 2012 4'450'000.-, en 2013 7'870'000.-, en 2014 5'620'000.- et en 2015 9'500'000.- Il est étonné par ces différences et demande s'il y a eu erreur dans les chiffres et rappelle que cette demande avait déjà été faite en commission sans qu'il y ait de correction.

M. S. Germanier va vérifier les tableaux donnés, quant aux différences, il s'agit de reports, de travaux qui n'ont pas pu être traités dans les temps prévus. Le tableau transmis à la commission de gestion comporte tous les chiffres selon la planification proposée par le canton. Le montant pour 2010 ne représente pas la totalité de l'élément, il n'a pas les chiffres en tête mais ne pense pas que le chiffre du projet a évolué. Il promet de vérifier les chiffres et de les communiquer.

M. P. Coudray demande ce qui est prévu dans les investissements ordinaires.

M. S. Germanier répond qu'il n'y a actuellement pas de détail, il s'agit de l'entretien de ce qui a été réalisé. Pour l'instant, dans ce plan financier, il est fait par différence en fonction de la volonté d'aller dans cette ligne d'autofinancer par la marge les investissements dans le futur compte tenu des gros investissements qui auront été réalisés.

7. RÉPONSES AUX INTERVENTIONS AU SENS DES ART. 32SS DE NOTRE RÈGLEMENT

M. N. Huser annonce qu'il y a trois interventions à traiter ce soir, un postulat et deux questions écrites. Il revient à l'Exécutif de présenter ses réponses. Celles-ci seront envoyées par courriel à tous les conseillers généraux après la présente séance et seront publiées sur le site internet de la Municipalité.

M. N. Huser rappelle la teneur des trois postulats :

Lors de la séance plénière du 16 décembre 2013, le Conseil général a accepté un postulat du groupe DC, déposé par Patrick Sauthier et demandant :

- d'étudier les problèmes actuels en matière de déplacement sur les liaisons routières reliant Magnot aux infrastructures et pôles d'activités sis côté Sud de l'autoroute N9,
- de générer et d'évaluer des concepts de déplacement multimodal,
- de proposer un concept de déplacement multimodal et mettre en place les mesures afférentes nécessaires pour assurer les conditions de sécurité requises, notamment sur la route des Ateliers bordée de constructions.

Toujours en date du 16 décembre 2013, le groupe LR, par l'intermédiaire de son chef, M. Raymond Nalesso, a déposé une question écrite concernant le projet AggloSion et le concept de circulation sur notre commune. Celle-ci vous a été lue lors de la séance plénière qui s'est tenue le jour même et demandait à l'Exécutif de nous transmettre des précisions sur :

- la vision globale en matière de concept de circulation sur la commune,
- la participation de Vétroz dans le cadre du projet AggloSion et les rapports de travail avec les communes voisines,
- le réaménagement de la route cantonale dans le cadre du projet AggloSion en lien avec les travaux déjà exécutés sur cette route,
- l'amélioration du trafic au sud de Vétroz.

Enfin, plus récemment, en date du 13 octobre 2014, Madame Béatrice Duc a déposé une question écrite concernant la rue de la Madeleine. Celle-ci vous a été lue lors de la séance plénière qui s'est tenue le jour-même et demandait à l'Exécutif de prendre des mesures, telles la suppression immédiate des places de parc publiques, afin de permettre une amélioration notable de la sécurité des piétons et une amélioration des conditions du trafic et de sécurité.

M. S. Germanier présente le rapport préparé par l'agent de police et qui tente de répondre à une partie des soucis et des remarques qui ont été faites par rapport aux problèmes de circulation et de parcage.

Il présente à l'écran le document PV_CG_141215_Annexe_3.pdf

Il conclut en annonçant que pour les différentes questions, un dossier complet a été préparé pour être remis à chacun afin de se rendre compte des propositions faites.

Mme Béatrice Duc demande confirmation qu'il n'y aura pas de suppressions de place de parc à la rue de la Madeleine durant les travaux.

M. S. Germanier répond que c'est un élément qui doit être affiné pour déterminer les places qui doivent être enlevées, conservées ou aménagées différemment. Ce travail devrait se terminer en janvier.

Mme B Duc signale qu'un projet de vignette avait déjà été évoqué il y a deux ans.

M. S. Germanier répond qu'il y a un projet comparable à ce qui a été mis en place à Sierre, il reste à déterminer s'il s'agit d'en faire une liée à un secteur ou à l'ensemble de la commune.

Mme Pascale Sarrasin Bruchez se réfère à la proposition d'évitement par le sud-est (diapositive 3) et demande qu'est-ce qui doit être évité.

M. S. Germanier répond que ce n'est pas pour éviter la zone sud-est. Avec la circulation actuelle, on se rend compte que le pont au fond de l'avenue des Vergers est très dangereux, et si on veut favoriser le passage on dissuaderait une partie des gens de passer par là en faisant une boucle. Si cet accès se fait, les deux routes doivent être réaménagées en conséquence. L'idée est que les gens entrent par le sud plutôt que par la route cantonale T9. Ça ne va pas charger plus les routes à l'intérieur du village, il s'agit des mêmes personnes qui arrivent par un autre endroit.

M. X. Gaillard estime qu'on est passé d'un concept de circulation à un concept de parking. Il relève qu'on est en train de transformer les rues des zones résidentielles de Vétroz en parking et ceci l'inquiète. Il aimerait savoir quelles sont les lignes directrices du plan de l'Exécutif par

rapport à ça. Son avis est que c'est un emplâtre sur une jambe de bois, par rapport aux problématiques évoquées récemment sur le RCC¹.

M. S. Germanier répond que le but de certaines de ces places est de servir de modérateur de circulation, comme sur l'avenue des Vergers, pour autant que ça convienne aux critères de fluidité en lien avec la vitesse sur ces rues. Il n'y aura en aucun cas des places à mettre à disposition à l'ensemble des gens. Le but est de régler une partie des choses et de pouvoir analyser les gens et que dans les éléments qui ont été mis en avant par rapport au RCC, ce sont des éléments qu'il faut analyser et intégrer dans la refonte du règlement des constructions.

M. X. Gaillard rappelle que son collègue M. P. Sauthier avait mentionné la question des infrastructures et demande si les routes vétrozaines qu'on voit apparaître sur ces diapositives sont aptes à recevoir actuellement des places de parc. On voit la catastrophe de la rue de la Madeleine où certains jours on ne passe que très difficilement

M. S. Germanier répond que pour la rue de la Madeleine, un bureau d'urbaniste a fait un rapport demandé par le canton sur des oppositions déposées, et ce rapport conclut que ces places de parc (dont certaines ont été invalidées par les nouvelles constructions) sur une longue rectiligne forcent les gens à ralentir et n'est pas incompatible avec la largeur de la route.

Mme B. Duc relève que ces places ne sont peut-être pas incompatibles avec la largeur de la route, mais actuellement avec les travaux il n'est plus possible de circuler.

M. S. Germanier dit que l'agent de police est intervenu et a distribué plusieurs amendes. Il considère que quand il y a un chantier il y a forcément des inconvénients mais le but de la réglementation est de penser à la suite.

M. P. Coudray est pour une fois d'accord avec l'Exécutif et qu'il faut distinguer les intérêts personnels des intérêts généraux.

M. X. Gaillard répond que ses intérêts personnels sont éloignés de ces zones, il relève que le risque est que ces zones sont une incitation pour les nouvelles constructions à considérer que les places de parc sont dans la rue. C'est le danger actuel que court Vétroz.

M. P. Coudray précise que sa réponse concernait la rue de la madeleine où habite Mme B. Duc.

Mme Sylvia Delaloye demande si ce n'est pas aux promoteurs de toutes ces constructions de faire en sorte qu'il y ait assez de parking et de places de parc car elle vit la même situation à la rue du Pont où ça devient catastrophique. Plusieurs rues du village sont perturbées par les travaux ou des individus qui parquent 24h sur 24.

M. Michel Huser, précise qu'il y a eu plusieurs interventions par la police pour que les ouvriers n'occupent pas les pistes cyclables et les bandes piétonnières. Il estime qu'il y a eu une nette amélioration durant les deux dernières semaines. Dans le cadre de la refonte du RCC, il sera prévu de demander une augmentation du nombre de places de parc par logement pour les immeubles et les villas. Le plan qui est proposé ce soir est un plan d'ensemble qui est à l'étude qui a pour but d'améliorer la situation sans faire de la systématique.

Mme Helen Minguely remarque positivement que les problématiques se rejoignent et qu'au lieu de saucissonner les problèmes il y a une réflexion plus globale qu'elle trouve positive. Elle demande de faire particulièrement attention aux places de parc qui se trouvent tout proche des passages piétons où les petits enfants ne dépassent pas des voitures qui s'y trouvent et ne sont donc pas visibles, comme c'est le cas rue des Vergers.

¹ Règlement Communal des Constructions

M. P. Sauthier fait remarquer, sur le concept de stationnement, qu'on se tourne vers des urbanistes mais qu'ils oublient souvent que les principaux utilisateurs des voies publiques sont les voitures. Il est partisan de la défense des modes de transport doux, mais il ne faut pas oublier qu'il y a aujourd'hui une augmentation exponentielle des véhicules à moteur, qu'on est le canton le plus motorisé de Suisse et quand on fait des aménagements routiers on doit d'abord penser aux voitures, tout en intégrant les modes de transport doux. Dans ce sens il ne faut pas cumuler les possibilités de stationnement sur les routes et gêner le trafic automobile.

Il prend note de la proposition de l'Exécutif sur son postulat sur le recalibrage des liaisons routières entre Magnot et le sud de l'autoroute, mais il constate qu'il y a un projet de nouvelle route de desserte de la zone artisanale qui est proposé mais il faudra par contre agrandir cette route des Ateliers qu'on ne peut absolument pas garder dans son état actuel et il n'a rien vu dans les diapositives qui irait dans ce sens. Il y a aussi une réflexion à faire au sujet de tous les bordiers de cette route qui doivent supporter des nuisances importantes. Il faudrait peut-être alimenter cette zone artisanale par le sud et couper cette jonction.

M. S. Germanier dit, et ça a été déjà dit en commission de gestion, que justement le but de cette étude est de déterminer quelle largeur de route il faudra et qu'il faudra certainement passer par des expropriations.

M. Justin Coppey dit qu'il passe parfois dans la rue des ateliers, il n'est pas possible de rajouter un trottoir sans élargir la route en prenant sur les vignes qui sont au bord.

M. S. Germanier confirme qu'il faudra bien exproprier une bordure dans les zones de vigne.

M. R. Nalesso revient sur la réponse globale en lien avec AggloSion et demande s'il y aura des éléments plus précis dans les dossiers qui vont être communiqués.

M. S. Germanier répond par la négative dans l'immédiat, mais suite à une prochaine séance de synthèse sur la problématique de la T9, il y aura plus d'informations et différentes propositions faites par les gens qui ont participé à ces ateliers.

M. R. Nalesso espère qu'à la fin il y aura des réponses à toutes les questions.

M. N. Huser remercie tous les intervenants et promet que le Bureau communiquera régulièrement sur ces dossiers.

8. DÉMISSION DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL ET ÉLECTION

M. N. Huser annonce que le 18 novembre 2014, il a accusé réception de la lettre de démission du secrétaire du Conseil général. Les conseillers ont reçu cette correspondance avec la convocation à la présente séance. M. Kuster motive sa décision par le poids de la charge découlant de la rédaction des procès-verbaux des séances plénières.

Il demande si quelqu'un désire prendre la parole à ce stade, à savoir sur la démission elle-même. Il n'y a pas de questions.

Il passe la parole aux chefs de groupe pour la présentation de candidatures.

Mme E. Roh annonce que l'AV ne présente pas de candidat à ce poste

M. X. Gaillard annonce que le groupe DC présente la candidature de M. Jean-François Favre. Ce dernier est au Conseil Général depuis le début de cette législature et n'a pas encore siégé en commission et c'est avec un grand plaisir qu'il se porte volontaire pour cette fonction et qu'il est conscient du travail exigé au niveau de la précision, de la concision et de la clarté de l'exercice rédactionnel de nos procès-verbaux et de ceux du Bureau, un exercice aussi important que chronophage, M. D. Kuster pourrait le confirmer. Il compte sur le soutien de tous pour confier cette responsabilité à M. J.-F. Favre.

M. R. Nalesso relève que même si ce serait joli de voir 3 membres du groupe LR sur le perchoir, le groupe LR ne présente pas de candidat.

Il n'y a pas d'autres candidatures spontanées.

M. Jean-François Favre est élu à l'unanimité au poste de Secrétaire du Conseil général. Ce dernier accepte son élection.

M. Jean-François Favre accepte son élection et promet de donner tout son engagement pour satisfaire le Conseil général.

M. N. Huser remercie le nouveau secrétaire et remercie le secrétaire sortant qui a tenu cette charge deux années sous sa présidence mais également pour les quatre années précédentes de l'ancienne législature à assumer une tâche relativement prenante et souhaite que l'assemblée lui accorde ses remerciements.

9. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier donne quelques informations supplémentaires, qu'il limite pour ne pas surcharger une séance déjà longue :

- Restructuration en cours au CMS, les postes de responsable sont en cours d'évaluation, ainsi que 3 postes de chefs de secteur. Un rapport est attendu fin janvier, mi-février au plus tard. Dès lors des décisions seront prises quant aux nominations définitives des différentes personnes aux postes de responsable et aux postes de chefs de secteur, ceci devrait permettre de pouvoir évoluer dans une ambiance qui retrouve un peu de sérénité et que chaque personne qui y travaille puisse s'exprimer dans sa fonction.
- Concernant les questions sur les augmentations des taxes eaux usées et déchets : la taxe de base 50.- introduite en 2011 n'a pas été modifiée, ainsi que pour les déchets la taxe fixe est de 75.- par ménage. La taxe variable a varié pour les eaux usées de 108.- par personne en 2011 à 75.60 en 2014, soit une baisse de 30%. Pour les déchets, la taxe qui était de 135.- pour 2011 et 2012 a augmenté de à 156.- en 2013 et 183.- en 2014, soit une augmentation de 36%. (Détails dans PV _CG_141215_Annexe_4.pdf)

M. P. Coudray dit qu'il y a des bruits qui circulent disant qu'il serait contre le home, contre le projet de densification, on va maintenant dire qu'il est contre le terrain. Tout cela est faux, il n'est pas contre ces choses mais contre la façon dont elles sont traitées. Il demande pour quelle raison il y a du retard dans la construction du foyer de jour.

M. S. Germanier répond qu'à la Place des vigneron il y a un retard à cause d'une opposition et qu'un nouveau projet tenant compte des remarques des opposants sera mis à l'enquête. Il y a également une opposition au foyer de jour mais celle-là est traitée directement par le canton.

M. P. Coudray est content qu'on reconnaisse que ce n'est pas lui le responsable de tous ces retards.

Mme H. Minguely revient sur la question écrite de décembre 2012 posée par le groupe AV sur la poste et le service public.

M. S. Germanier a reçu une prise de position de la Poste qui annonce que toutes les procédures sont stoppées, l'élément actuel reste en place, avec un délai d'appréciation qui peut aller d'une année à trois ans, mais qu'en attendant, toutes les variantes envisagées sont abandonnées.

M. P. Coudray a vu que la bourgeoisie de Sion achetait 25'000 m² dans la zone industrielle et demande ce qui est prévu.

M. S. Germanier dit que c'est un droit de superficie mis à disposition pour l'établissement de plusieurs entreprises et qu'il s'agit de terrains privés.

M. A. Fontannaz informe que dans le cadre du projet de maintien du vignoble en terrasse, un syndicat a été créé début novembre. Ce syndicat regroupe plus de 700 membres. Chaque

propriétaire a reçu un bulletin de vote au prorata de sa surface et le syndicat a été accepté à plus de 90%. La présidence est assurée par M. Marc-Henri Cottagnoud, le secrétariat par M. Fabien Papilloud, la caisse par Mme Marie-Noëlle Fontannaz et sont membres messieurs Stéphane Pillet, Dominique Kuster, Marco Coppex et lui-même. Les vérificateurs de compte sont messieurs Jacques Voeffray et Henri Berard. Il y a eu publication dans le bulletin officiel, le délai de recours est pratiquement à terme et à sa connaissance il n'y a pas eu d'opposition, le syndicat pourra donc démarrer en janvier.

10 DIVERS

M. N. Huser annonce que le site internet de la Municipalité a fait l'objet d'une complète mise à jour. Concernant la partie dédiée au Législatif, il a déjà constaté quelques erreurs et invite à vérifier les informations publiées et faire part des remarques et commentaires.

Il informe qu'en date du 10 décembre 2014, il a reçu une question écrite du groupe LR concernant le porte-fort en faveur du Relais du Valais SA.

M. Pierre Mange lit la question :

*Vu l'art. 17 al. 1 let. F LCo relatif aux prérogatives du Législatif en matière de garantie,
Vu les emprunts bancaires contractés par la Bourgeoisie pour acquérir le Relais du Valais SA,
Vu la mention d'un porte-fort en faveur de dite société dans l'annexe au bilan de la Municipalité,
Vu l'intervention du groupe LR et la réponse apportée lors de la séance plénière du 16.6.2014,
Vu la décision du Bureau de ne pas y donner suite,
Considérant être en souffrance d'indications claires sur l'engagement du porte-fort,
Le groupe Libéral-Radical a le devoir de vous adresser la présente question écrite et vous saurait gré de bien vouloir :*

- 1. Nous communiquer par écrit le montant exact sur lequel porte la garantie bancaire qualifiée de porte-fort concernant le Relais du Valais SA*
- 2. Nous communiquer par écrit le caractère et l'engagement pris par la Municipalité, notamment sa nature, sa portée et ses conséquences financières*
- 3. Nous confirmer par écrit que la garantie décidée par le Conseil communal est valide au regard de l'art. 17 al. 1 let. F LCo.*

Par ailleurs, nous demandons expressément au Bureau du Conseil général d'examiner les réponses apportées et de leur donner, au besoin, toute suite propre à garantir l'état de droit.

M. N. Huser annonce que quatre séances plénières sont planifiées pour l'année 2015, à savoir : le 13 avril, le 15 juin, le 12 octobre et le 14 décembre. Un planning annuel sera envoyé aux chefs de groupes au mois de janvier.

M. Cédric Richard pose la question suivante :

L'aménagement de l'îlot central du giratoire des Rottes, sur la jonction de l'autoroute Vétroz – Conthey, a fait l'objet d'une étude artistique ayant débouché sur la mise en place de tubes métalliques dont la couleur devait varier du jaune au rouge et inversement suivant la température de l'air. Force est de constater que l'aménagement exécuté ne répond plus au projet retenu, la couleur jaune étant invariable depuis de nombreux mois et quelles que soient les saisons. Quelles démarches ont été engagées par le Conseil municipal auprès du mandataire pour corriger le défaut constaté et quel est le délai pour cette correction ?

M. S. Germanier répond que l'artiste qui a réalisé l'œuvre va analyser la variabilité de la couleur durant l'hiver pour voir si les éléments évoluent ou pas.

M. P. Sauthier a constaté dans le BO du 14.11.14 une mise à l'enquête publique relative au changement d'affectation de l'ancien café de la Treille en centre d'activité culturelle turc.

Il précise que son intervention ne se réfère nullement à l'orientation musulmane du projet, il s'inquiète de certains aspects liés à cette mise à l'enquête. L'ancien café de la Treille se situe dans le cœur du village, en bordure immédiate d'un axe cantonal fort en trafic, dans un quartier pauvre en places de parc vis-à-vis des nombreux établissements publics existants. Le secteur

présente aujourd'hui un déficit de sécurité généré notamment par le trafic induit par les zones de parcage et les routes de desserte adjacentes ainsi que par une mauvaise perméabilité de la route cantonale pour les modes de transport doux. Il paraît difficile au centre d'activité culturel concerné de proposer des possibilités de stationnement supplémentaires, ainsi la compatibilité d'implantation dans l'ancien café de la Treille du centre concerné avec le plan d'aménagement des zones et le règlement communal des constructions et des zones prévalant aujourd'hui est-elle avérée ? Il serait fort dommageable de constater que l'insuffisance de place de stationnement conduise à une occupation anarchique du domaine public, sachant notamment que le vendredi est pour les musulmans un jour aussi important que le dimanche pour les chrétiens. Ensuite, la mise à l'enquête fait référence à des activités culturelles, celles-ci sont-elles clairement spécifiées et quelles sont-elles ?

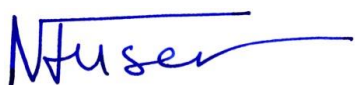
M. M. Huser dit que c'est toujours à l'enquête, il y a déjà une opposition déposée, il y a aussi une instruction de la police cantonale. Il faut patienter car aucune information ne peut être communiquée.

Mme V. Papilloud convie tout le monde au concert de Noël des deux fanfares le 22 décembre ainsi que la remise des mérites sportifs et culturels.

La parole n'étant plus demandée, M. N. Huser conclut en remerciant tout le monde pour sa participation constructive durant l'année écoulée, de même que les membres du Conseil communal ainsi que le secrétaire communal pour leur précieuse collaboration.

M. N. Huser clôt la séance à 22h35 et convie tout le monde pour un apéritif.

Ainsi fait à Vétroz, le 9 mars 2015.



NICOLAS HUSER

Président du Conseil général



DOMINIQUE KUSTER

Secrétaire du Conseil général